

# Rapport d'activité

## 2024

*Accompagnement des agriculteurs  
en difficulté dans la Marne*





## SOMMAIRE

### *Fonctionnement du dispositif REAGIR*

UN PROCESSUS  
EN SIX ETAPES

4

UNE EQUIPE  
D'ACCOMPAGNATEURS  
ET DE BENEVOLES  
DEDIES

5

DE NOMBREUX  
PARTENAIRES  
TECHNIQUES ET  
FINANCIERS

6

UN TRAVAIL  
EN RESEAU

6

### *Les exploitants et exploitations suivis en 2024*

PHOTOGRAPHIE  
DE L'ENSEMBLE  
DES SUIVIS

7

LES EXPLOITANTS  
ENTRES CHEZ REAGIR  
EN 2024

11

LES EXPLOITANTS  
SORTIS EN 2024

12

### *Les actions de sensibilisation*

DES ACTIONS POUR  
LES EXPLOITANTS  
SUIVIS

13

DES ECHANGES  
AVEC  
LES PARTENAIRES

13

UNE FORMATION  
POUR LES  
PARTENAIRES

13

LA COMMUNICATION  
POUR PREVENIR  
ET SENSIBILISER

14

### *Point Justice : l'Adasea labellisée*

14

### *Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat*

LA MSA  
ET L'ADASEA,  
CHEFS DE FILE

15

TROIS CIBLES  
PRIORITAIRES

15

LES ACTIONS  
REALISEES EN 2024

15

## Fonctionnement du dispositif REAGIR

### Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR a été créé sous l'impulsion des Organisations Professionnelles Agricoles et s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

#### Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 7). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le **Comité de Validation des Entrées REAGIR**, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

#### De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique

#### Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR sont d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), de l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire de l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

#### Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 6) regroupant les compétences appropriées.

## Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de trois ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par

le Comité de Validation des Entrées de REAGIR. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

### Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

## Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

### Des accompagnateurs formés en continu



Marie Decovemaker



Véronique Kunysz



Marc Chalan-Belval



Christelle Ponsardin

Les accompagnateurs sont formés en continu par Alice Martinet, psychologue du travail, et par le docteur Gourmet, médecin généraliste, psychothérapeute (spécialisé dans la dépression, l'anxiété, le stress, le burn-out, les troubles du comportement et les addictions), formateur conférencier et enseignant à la faculté de médecine de

Lyon et à l'IFSI Clémenceau (Institut de Formation en Soins Infirmiers) dans le Rhône.

Les accompagnateurs sont également formés aux procédures collectives et font partie du réseau Sentinelles de la Marne.

*Un grand merci à Guillaume Gimonet qui a quitté l'équipe Réagir en juin et bienvenue à Christelle Ponsardin arrivée en septembre.*

### Une aide précieuse des bénévoles

Yvon Hofbauer, Sylvie Albeaux et Jean-Marie Pougeoise apportent un soutien psychologique aux exploitants ainsi qu'une aide sur le plan administratif (tri de factures, classement, écoute, accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la

recherche d'un emploi extérieur...). Joël Morlet prend part à l'animation des groupes de paroles. L'action des **quatre bénévoles** constitue un appui incontestable à l'accompagnement.



**Yvon Hofbauer**  
retraité,  
ancien comptable  
du CDER



**Sylvie Albeaux**  
retraitee,  
ancienne comptable  
du CDER



**Joël Morlet**  
prêtre et sociologue



**Jean-Marie Pougeoise**  
viticuteur retraité

## Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

REAGIR s'appuie sur un **réseau de partenaires** : organisations professionnelles agricoles et collectivités apportent leur contribution soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences. Ils forment le **Comité technique** de la Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté qui se réunit tous les trimestres.

Une **convention formalise chaque partenariat**. Cette approche collaborative entre structures permet de proposer, d'une seule voix, un large panel de leviers d'actions à l'exploitant pour qu'il puisse rebondir.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.

Dans le cadre de ces partenariats, les accompagnateurs REAGIR peuvent intervenir auprès des salariés pour les informer des dispositifs d'accompagnement d'aide aux exploitants existants dans la Marne, les sensibiliser à la détection des signaux faibles et les informer sur les leviers des procédures collectives.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier public** de la Région Grand Est et du Département de la Marne.



## Un travail en réseau

REAGIR Marne anime un **collectif** de dispositif Réagir (**Aisne, Oise et Hérault**) pour échanger et partager les pratiques, outils et actions afin d'optimiser l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

REAGIR Marne fait également partie du réseau **Réagir Grand Est** constitué par l'Adasea de la Marne et les chambres d'agriculture qui portent le dispositif Réagir dans chacun des autres départements.

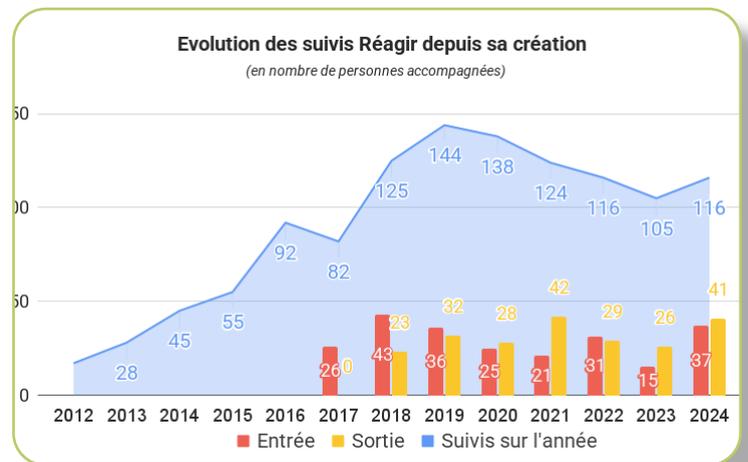
## Les exploitants et exploitations suivis en 2024

### Photographie de l'ensemble des suivis

#### Un nombre de suivis en augmentation

En 2024, 116 exploitants (pour 93 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 105 (87 exploitations) en 2023. On constate donc une hausse du nombre d'exploitants et exploitations suivis après une baisse ces quatre dernières années.

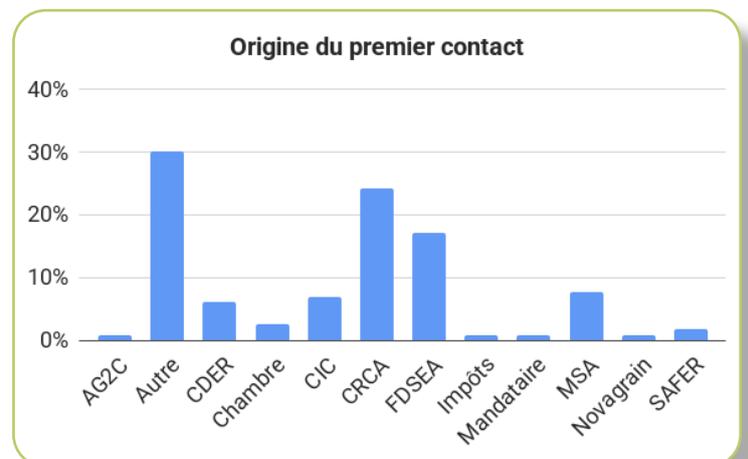
37 personnes (30 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2024 (contre 15 en 2023). 41 en sont sorties (contre 26 en 2023). Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2024 (qui seront suivis en 2025) était de 75 (contre 79 au 1er janvier 2024). Malgré l'augmentation des demandes d'accompagnement en 2024, une part importante de contrats d'accompagnement sont arrivés au terme des trois ans et ont été clôturés.



#### Comment ont-ils connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (70%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (centres de gestion, MSA, banques, coopératives...).

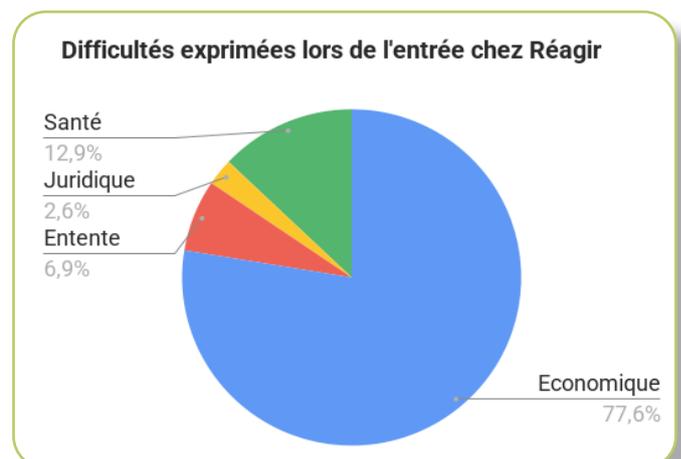
30 % ont appelé le dispositif de leur propre chef après en avoir eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, à nos pages Facebook et LinkedIn, aux sites internet ([www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr) et [www.adaseamarne.fr](http://www.adaseamarne.fr)) et à notre participation à la Foire de Châlons.



#### Des entrées motivées par des difficultés économiques

77% des exploitants suivis en 2024 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 13% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 7% un problème d'entente entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille.

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



## Des profils variés

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

Les « suivis » en 2024, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.

**68% sont des hommes**, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

On observe une hausse des exploitants de plus de 50 ans (65 en 2024 contre 60 en 2023), des moins de 40 ans (20 en 2024 contre 14 en 2023) et une stabilisation des 40-49 ans (31 en 2024).

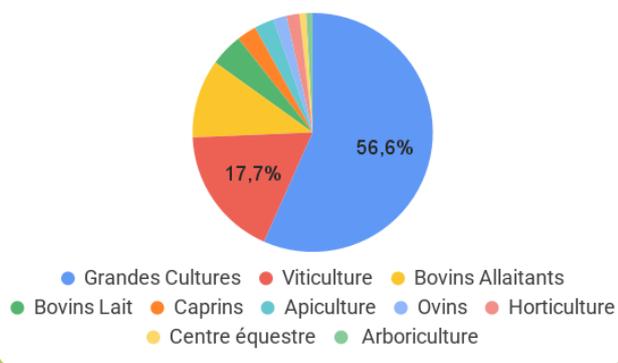
**73%** des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées sur l'exploitation.

### 17% des personnes accompagnées ont moins de 40 ans

- Sur les 20 exploitants de cette tranche d'âge, 13 ont suivi le parcours à l'installation dont 12 ont obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).
- Parmi ces douze personnes, la majorité est accompagnée pour des problèmes économiques (reprise d'exploitation compliquée, difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise, problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non).

## Une majorité d'exploitations en grandes cultures

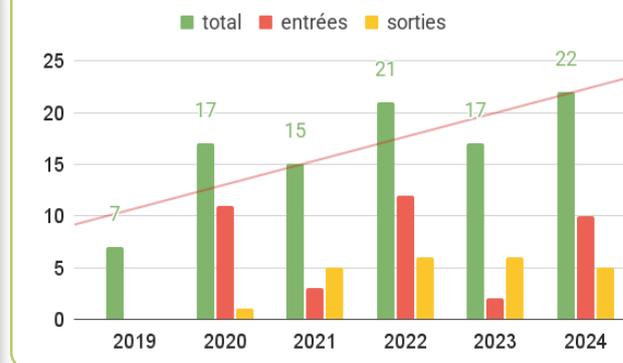
Productions des exploitations suivies



En 2024, **57%** des exploitations suivies sont en **grandes cultures** (dont 30% sans betterave ni pomme de terre et 6% avec un atelier viticole) et **18% en viticulture**. S'y ajoutent des exploitations d'**élevage** : 15 en bovins allaitants (10,7% des suivis), 5 en bovins lait, 8 en volaille, 5 en ovins.

Le nombre d'**exploitations viticoles** pures a **tendance à augmenter ces cinq dernières années**. Pour deux-tiers d'entre elles, les difficultés sont liées à des stratégies d'entreprise non adaptées ou des dépenses privées trop importantes au regard du revenu de l'exploitation. Les accompagnements pour raison de santé représentent également une part non négligeable.

Evolution du nombre de suivis en viticulture



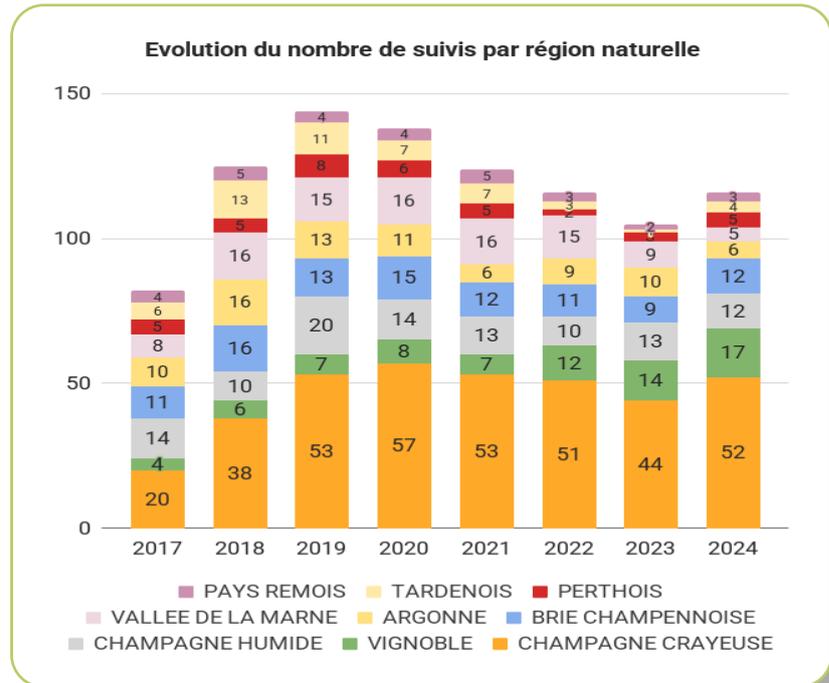
Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 117 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture (avec une moyenne de 3 ha).

Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

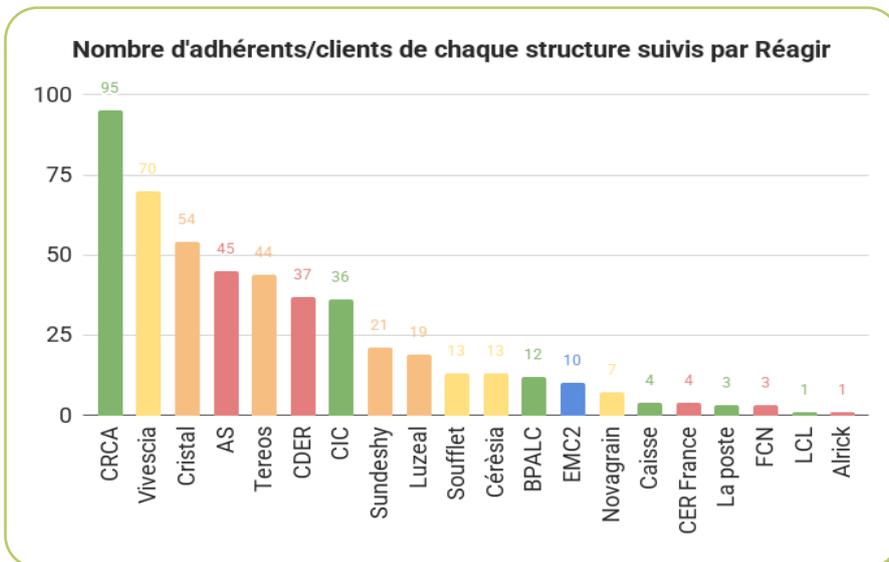
## Un nombre important d'exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

L'augmentation globale du nombre de suivis en 2024 se répercute essentiellement sur la Champagne crayeuse, le vignoble et moins fortement sur le Tardenois, le Perthois et la Brie champenoise.

Le nombre d'exploitants suivis dans les zones périphériques telles que le Perthois et le Tardenois a diminué depuis 2019. Pour autant, l'augmentation des accompagnements en 2024 se fait également sentir sur ces secteurs bien qu'ils restent sous-représentés.



## De nombreux partenaires concernés



Le nombre d'exploitants suivis pour Cristal Union et Tereos comprend à la fois les producteurs de betterave et de luzerne.

## Les leviers les plus utilisés pour les aider

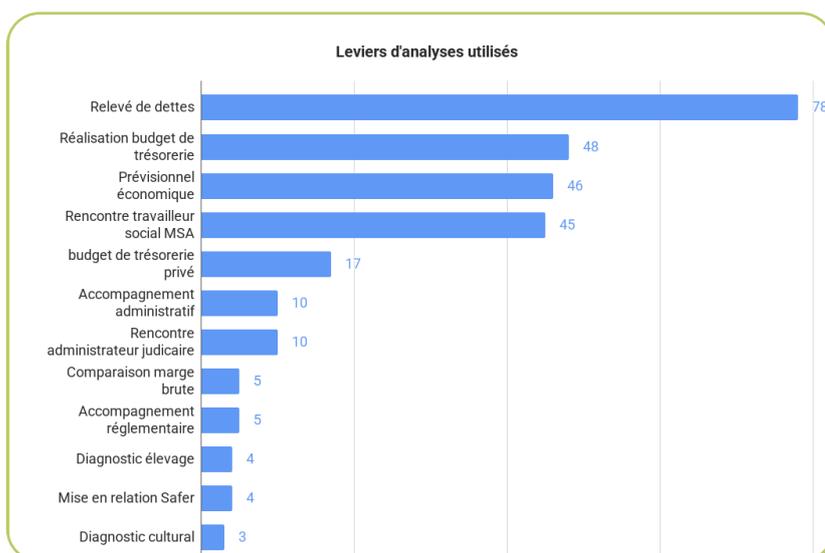
- Les leviers pour analyser la situation de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2024 par ordre décroissant sont : le relevé de dettes, la construction d'un budget de trésorerie, le prévisionnel économique, la rencontre avec un travailleur social, l'analyse du budget privé, l'accompagnement

administratif, la rencontre avec un mandataire (quand la piste d'une procédure collective est envisagée).

S'y ajoutent d'autres expertises techniques, économiques et juridiques réalisées avec les partenaires de l'exploitation.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique.

Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.



• Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négo-ciation avec les banques** (52 suivis en 2024), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers hors banque (24 suivis en 2024) ou non créanciers. 24 exploitants ont pu bénéficier d'une **aide exceptionnelle** et conjoncturelle de 5000 € de la **Région Grand Est** en raison d'une situation économique très dégradée suite à la mauvaise récolte 2024.

La **MSA**, notamment l'équipe des travailleurs sociaux, apporte également des solutions concrètes. Ainsi en 2024, 25 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales, reconnaissance de handicap...).

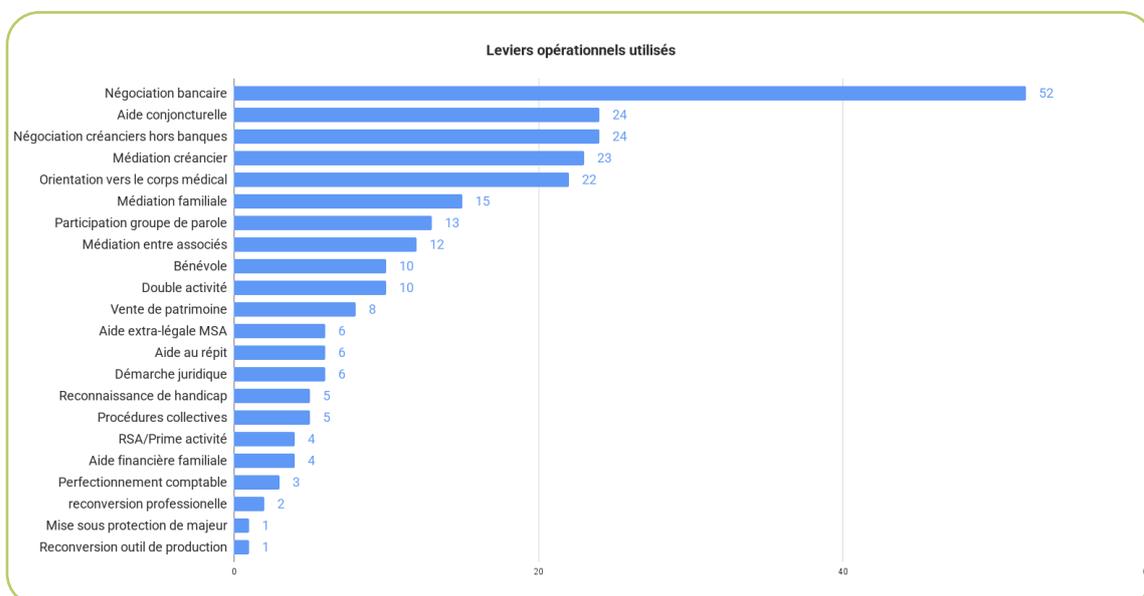
22 exploitants suivis ont également été **orientés vers le corps médical** pour une prise en charge complète de leurs difficultés de santé. Les échanges avec les praticiens restent confidentiels. Afin d'optimiser la cohérence des actions sur le plan médical, REAGIR est entré en contact avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) qui regroupe plusieurs dispositifs d'un même territoire, ce

qui permet d'avoir un interlocuteur unique. Une double coordination (REAGIR et DAC) de toutes les structures intervenant auprès de l'exploitant peut ainsi se mettre en place.

La **médiation** (27 suivis en 2024) est aussi un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes **entre associés** n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques **familiales** intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (8 suivis en 2024) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** (5 suivis en 2024) sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextri-cable). Ces procédures permettent également l'interven-tion de mandataires judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.



## Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2024

### Des raisons économiques mais pas seulement

2024 a connu une forte augmentation des entrées comparé à 2023, année particulière avec des trésoreries confortées par les bonnes moissons de 2021 et 2022.

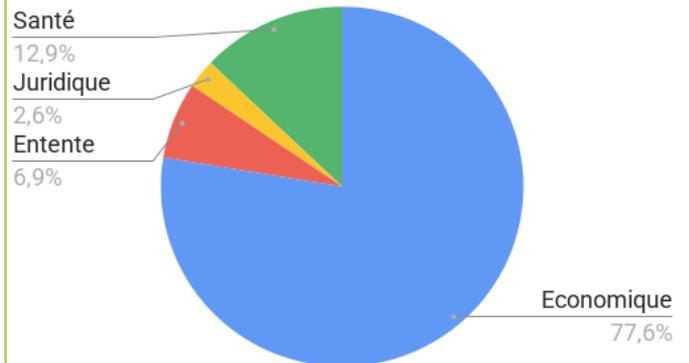
En effet, 37 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 30 exploitations (contre 15 personnes et 14 exploitations en 2023). **78%** expriment des **difficultés économiques** (60% en 2023), **13%** des **problèmes de santé** (27% en 2023), **7%** des **problématiques d'entente** entre associés, et 2% des difficultés juridiques, c'est-à-dire des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations.

### Impact de la mauvaise moisson 2024

2024 a débuté avec les recettes d'une moisson 2023 hétérogène mais plutôt correcte (retour au niveau des années antérieures à la crise en Ukraine). Cependant, en 2024, les exploitations ont dû faire face à des **coûts de productions élevés** (intrants et charges de mécanisation) et une **fiscalité importante** liée aux bons résultats des années précédentes. Celle-ci n'avait **pas toujours** été **anticipée**, soit par méconnaissance de l'impact fiscal d'une bonne récolte, soit par manque de trésorerie. Cette situation explique en partie le nombre d'entrées important dans la cellule REAGIR sur le premier trimestre 2024.

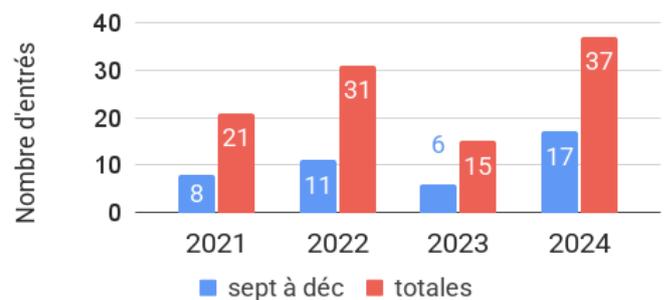
La **moisson compliquée** est également responsable d'une partie des entrées de septembre à décembre : 15 exploitants (sur 37 au total en 2024) dont 9 en décembre. Sur ces 15 exploitants, 12 sont en polyculture-élevage et 14 sont entrés pour des **difficultés économiques** (notamment une incapacité à faire face aux engagements

#### Difficultés exprimées lors de l'entrée chez Réagir



#### Evolution des entrées sur septembre à décembre

(par comparaison au total des entrées annuelles)



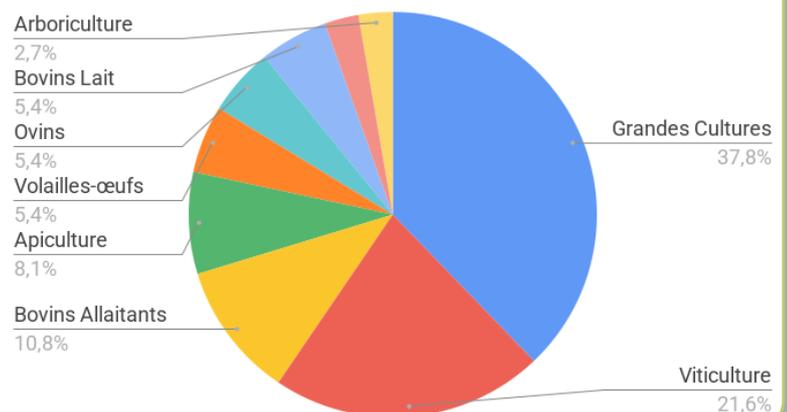
bancaires ou au règlement des cotisations sociales et fiscales sur la fin d'année). Autre motif constaté fin 2024 : un **épuisement physique et psychologique** en raison de cette moisson compliquée et à ses résultats décevants, pouvant entraîner une remise en cause du métier d'agriculteur.

### Prédominance des céréaliers

Les exploitants entrés en 2024 chez REAGIR ont majoritairement des **grandes cultures** (38% soit 16 personnes) comme production principale. Les **viticulteurs** représentent **22%** des entrées (soit 7 personnes). Quelles que soient les productions, les difficultés économiques restent le premier motif d'entrée à Réagir.

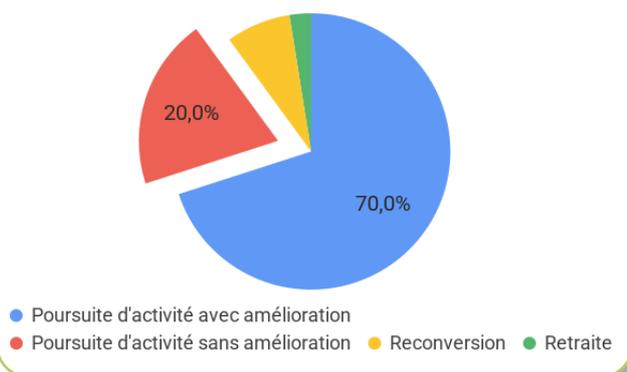
Parmi les personnes entrées en 2024, 6 ont moins de 40 ans, **28 ont entre 40 et 60 ans**, et 3 ont plus de 60 ans. Parmi les six personnes de moins de 40 ans, cinq sont entrées pour des raisons économiques et une pour des soucis de santé.

#### Principales productions des exploitants entrés en 2024



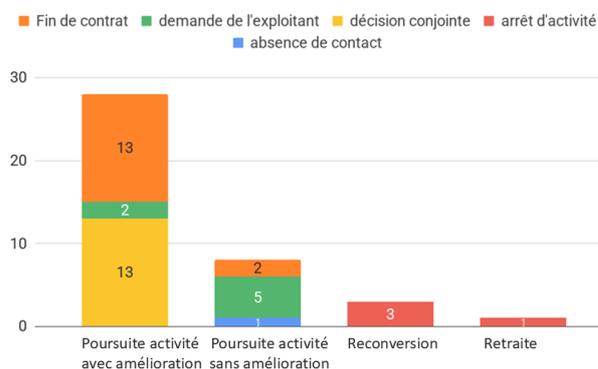
## Focus sur les exploitants sortis en 2024

Devenir des exploitants sortis en 2024



40 exploitants sont sortis du dispositif REAGIR en 2024 dont 32 de façon positive. Ces derniers ont retrouvé une autonomie et une situation plus sereine leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 28 d'entre eux, ou bien se sont reconvertis (3) ou ont fait valoir leur droit à la retraite (1).

Conditions de fin d'accompagnement



En revanche, huit exploitants sont sortis sans amélioration de leur activité en raison de leur manque d'adhésion au contrat d'accompagnement (5), d'une absence de contact malgré les relances de Reagir (1), ou d'une arrivée à échéance (3 ans) du contrat d'accompagnement (2).

### Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2024 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.



## Les actions de sensibilisation réalisées en 2024

### De actions à destination des exploitants

Depuis 2022, REAGIR propose des **formations** pour les exploitants suivis : «Perfectionnement comptable» et «Construction et suivi du budget de trésorerie». En 2024, trois exploitants ont suivi la première formation. Les agriculteurs suivis peuvent également participer à un **groupe de parole** animé par une accompagnatrice. Un

nouveau groupe de six participants a été lancé en 2024 et s'est réuni trois fois sur une demi-journée. Le groupe de parole permet notamment de rompre l'isolement en échangeant avec des collègues exploitants ayant également connu des difficultés et de se donner des conseils.

### De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle, prise en charge des cotisations MSA...), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer**

**en quoi consiste l'accompagnement** des exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

#### Actions partenariales réalisées en 2024

- Intervention dans toutes les sessions de **stage 21h** du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté.
- Intervention d'une demi-journée auprès des **BPREA** toujours dans un objectif de prévention.
- Présentation aux **partenaires** des outils que REAGIR peut mettre à leur disposition (plaquettes, formations, outil d'évaluation...) en matière de détection et de prévention pour qu'ils puissent à leur tour s'en servir.
- Rencontre de sensibilisation et de définition de projets entre REAGIR et le **SGV** : la profession viticole souhaite en effet s'impliquer plus fortement dans la détection, la prévention et l'accompagnement des viticulteurs en difficulté.
- Présentation de REAGIR et du partenariat avec **Leclerc** aux directeurs des Ets Leclerc de la Marne.

### Une formation à destination des partenaires

REAGIR a réalisé deux sessions de formation d'une journée sur la thématique « **Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger** » auprès des élus de la FDSEA de la Marne et des salariés d'AS Entreprise. 13 stagiaires l'ont suivie. Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la certification Qualiopi facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

Preuve de la reconnaissance de REAGIR comme référent en matière de prévention et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, en 2024 FDSEA Conseil et AS Entreprise ont inséré une présentation du dispositif REAGIR ainsi qu'une intervention sur la détection et la prévention du mal être agricole dans le parcours d'intégration de leurs nouveaux salariés.

## La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (450 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Le **site internet** de REAGIR ([www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr)) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Cinq articles sont parus en 2024 dans la **presse écrite nationale et régionale**, grand public et agricole (La

Marne Agricole, La Marne Viticole, L'Union, Le Bette-ravier Français). S'y ajoute un **reportage** pour le JT de **France 3 Champagne-Ardenne**. Ces retombées presse sont à retrouver en rubrique Medias du site internet de REAGIR.



Accédez à la Page Facebook de REAGIR



Accédez au site internet de REAGIR

*Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier public de la Région Grand Est et du Département de la Marne.*



*L'Adasea remercie ses partenaires pour leur engagement et leur soutien financier, ainsi que les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de l'opération «Les Sohettes») et les bénévoles pour leur précieuse implication.*

## Point Justice : l'Adasea labellisée



Labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne, l'Adasea **apporte gratuitement une information** de proximité **sur les droits et devoirs** aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

A ce titre, l'Adasea peut délivrer sous conditions des « bons de consultation » et des « bons de victimes » permettant un premier RDV gratuit chez un avocat.

## Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en

place en 2022 pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

### La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du **Comité plénier** du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes.

Le **comité technique restreint** est composé du coordinateur PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale), de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea. Dans le **comité technique élargi** s'y ajoutent la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), le Département, la chambre

d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.

Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département.

A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), l'EPSM (Etablissement public de santé mentale) par l'intermédiaire du coordinateur du PTSM. Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort de cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

### Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles et viticoles** (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

Les **enjeux** sont les suivants :

- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole et viticole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance

- coordonner les actions d'accompagnement proposées par les structures agricoles de la Marne
- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

### Les actions réalisées en 2024

- Un **flyer** a été réalisé pour mettre en lumière les signes comportementaux permettant d'identifier des fragilités chez une personne (**signaux faibles**) et de l'orienter vers les relais d'accompagnement appropriés existants dans la Marne (voir page suivante).
- Des **formations Sentinelles** ont été réalisées sous l'égide de la MSA. Elles visent à renforcer les dispositions

des participants à **repérer**, au sein de leur communauté de vie **les signes d'alerte d'un risque suicidaire ou de souffrance psychique** afin de les orienter vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées. Un réseau de sentinelles se crée ainsi au fil du temps et de la compréhension des enjeux de la profession agricole.

Le mal-être dans le monde agricole peut être détecté par la dégradation de différents facteurs : économiques, santé, vie sociale, technicité. Nous les appelons les signaux faibles. Ils doivent être détectés rapidement afin de limiter le développement d'un mal être et de mettre en danger l'exploitant et le salarié agricole.



Le mal-être en agriculture n'est pas une fatalité



Comment l'identifier et vers qui se tourner ?



Pour vous ou un proche n'attendez pas pour réagir, des contacts et des leviers existent.



## Les signaux faibles



Arrêt de travail  
Maladie incurable ou longue durée  
Hospitalisation  
Troubles du sommeil  
Dégradation physique  
Dépression



Séparation  
Deuil  
Conflit générationnel  
Conflit juridique  
Isolement familial  
Difficulté dans la vie privée  
Recours aux aides sociales



Tristesse  
Repli sur soi  
Souffrance  
Saut d'humeur  
Addiction  
Trouble de la concentration  
Démotivation



Dettes  
Trésorerie fragile  
Baisse de revenu



Difficultés administratives, techniques, d'organisation  
Problèmes d'entente  
Sinistre

Des contacts et des leviers existent...



Votre médecin traitant



URGENCE

SAMU  
Service d'aide médicale d'urgence  
**15 112**  
Urgence médicale Numéro d'appel d'urgence européen



MAL-ETRE

Des contacts totalement dédiés à la prévention du Mal-être du monde agricole

mal\_etre.blf@mam.msa.fr  
Connectez-vous sur cette boîte courriel pour solliciter l'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire MSA de Prévention du Mal-être agricole.



santé  
famille  
retraite  
services

AGRI'ECOUTE : 09 69 39 29 19  
(prix d'un appel local) Service d'écoute  
24H/24 ET 7J/7 dédié au monde agricole et rural.

Un contact pour TOUS

NUMERO NATIONAL DE PREVENTION DU SUICIDE écoute professionnelle et confidentielle  
**3114**  
24h/24 et 7j/7  
Appel gratuit  
www.3114.fr



Difficultés socio-économiques



Accompagnement individualisé dédié aux agriculteurs en difficulté  
03.26.04.74.09  
contact@reagir-marne.fr



06.41.98.80.81

- Le 7 septembre à la **foire de Châlons**, une **conférence** sur le thème « Reprendre en main son chemin de vie » a réuni plus de 50 personnes. L'objectif était de porter à la connaissance des exploitants et salariés ressortissants agricoles les parcours d'accompagnement des personnes en mal-être existants et de les sensibiliser sur les enjeux de la détection pour prévenir ce mal être.
- Une **carte** (type carte de visite, voir ci-contre) a été créée pour faciliter la transmission des **informations et contacts** sur le dispositif **REAGIR et PrévAgri**. REAGIR tient des exemplaires à disposition de tous ceux qui sont impliqués dans les actions de détection-prévention.
- Un **lien** a été initié en 2024 **avec** la profession médicale et son réseau d'acteurs professionnels, notamment par le biais d'une rencontre avec **le dispositif d'appui à la coordination** (DAC) de la Marne. Ce dernier vient en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des personnes cumulant différentes difficultés et à des besoins de santé complexes.
- Le Plan Mal Être mettant l'accent sur la qualité des parcours d'accompagnement pour les exploitants et les salariés, **une rencontre avec Vivea** a eu lieu pour identifier le panel d'offres de formations existantes et analyser la nécessité de le renforcer ou de le structurer.

*Difficultés économiques, juridiques, problèmes de santé, d'entente, idées suicidaires ?*

N'attendez plus !  
**Contactez REAGIR**

**03 26 04 74 09**  
contact@reagir-marne.fr  
www.reagir-marne.fr



Reagir est un dispositif d'accompagnement individualisé des exploitants en difficulté

*Vous souhaitez avoir une vision globale de la situation de votre exploitation et de vous-même ?*

PrévAgri vous propose une auto-évaluation en 20 min




- D'autres actions sont mises en oeuvre par les parties prenantes du Plan Mal Être, notamment via la **collaboration entre le PTSM et la MSA**, comme par exemple Soutien agri' sur le site internet de la MSA qui regroupe toutes les solutions pour faire face aux crises agricoles (<https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp/pass-agri>).



Pour permettre aux exploitants d'avoir une vision complète de la situation de leur exploitation et d'eux-même, un outil d'**auto évaluation** (PrévAgri) a été conçu par REAGIR en s'appuyant sur l'expérience de ses accompagnateurs, sur l'expertise d'Alice Martinet, psychologue du travail, et sur les compétences informatiques de Lilit Hovsepyan, bénévole chez REAGIR.

Basé sur 35 questions et quatre aspects essentiels de sa vie professionnelle (économique, santé, social et juridique), cette auto-évaluation, anonyme, permet à REAGIR de mieux comprendre les défis et les besoins

de l'exploitant, afin de l'orienter, si besoin, vers les dispositifs d'accompagnement les plus appropriés (REAGIR ou autres dispositifs) pour qu'il puisse retrouver de la sérénité dans sa vie professionnelle.

Depuis son lancement le 7 septembre 2024 sur le site internet de REAGIR en accès libre (<https://www.reagir-marne.fr/auto-evaluation/>), 74 connexions ont eu lieu jusque fin décembre dont 35 questionnaires réalisés complètement. 23 présentaient de fortes difficultés, principalement économiques mais aussi des problèmes de santé et d'entente.

Scannez-moi pour accéder à PREVAGRI





Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

**03 26 04 74 09**

a051@adasea.net

[www.adaseamarne.fr](http://www.adaseamarne.fr)

[www.reagir-marne.fr](http://www.reagir-marne.fr)



**Conception-Rédaction** : Adasea- **Crédits photo** : Adasea.

**Impression** : Farman Communication

**Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC**